



**MINISTÈRE DES MINES**

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° ..... /CAB.MIN/MINES/01/2019 DU**  
**28 MAI 2019... PORTANT FERMETURE DE LA ZONE D'EXPLOITATION**  
**ARTISANALE N° 399**

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement son article 110 ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres, telle que modifiée par l'Ordonnance n° 18/014 du 15 février 2018 portant réaménagement technique du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018 ;

Revu l'Arrêté Ministériel n° 0825/CAB.MIN/MINES/01/2014 du 14 septembre 2014 portant institution d'une Zone d'Exploitation Artisanale dans la Province du Sud-Kivu ;

Considérant la demande de fermeture de la Zone d'Exploitation Artisanale n° 398 introduite par la Coopérative Minière Rising Star « CMRS » et l'étude technique y annexée ;

Sur avis de la Direction de Géologie ;

**ARRETE :**



**Article 1<sup>er</sup> :**

Est fermée, la Zone d'Exploitation Artisanale n° 399 instituée dans le Territoire de Walungu, Province du Sud-Kivu sur un périmètre de 10 (dix) carrés miniers.

Les coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre suivant le Datum WGS84 et la projection UTM sont :

| Sommets | Longitude |        |         | Latitude |        |         |
|---------|-----------|--------|---------|----------|--------|---------|
|         | Degré     | Minute | Seconde | Degré    | Minute | Seconde |
| 1       | 28        | 52     | 0.00    | -02      | 53     | 30.00   |
| 2       | 28        | 52     | 0.00    | -02      | 51     | 0.00    |
| 3       | 28        | 53     | 0.00    | -02      | 51     | 0.00    |
| 4       | 28        | 53     | 0.00    | -02      | 53     | 30.00   |

**Article 2 :**

L'Arrêté Ministériel n° 0825/CAB.MIN/MINES/01/2015 du 14 septembre 2015 portant institution d'une Zone d'Exploitation Artisanale dans la Province du Sud-Kivu est abrogée.

**Article 3 :**

La Coopérative Minière Rising Star « CMRS » constituée en société commerciale conformément à l'Acte Uniforme OHADA jouit du droit de préemption pour solliciter un droit minier sur le périmètre dont les coordonnées géographiques sont reprises à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 4 :**

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 28 MAI 2019

**Henri YAV MULANG**

Ministre des Mines intérimaire

**Ampliations :**

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- Cadastre Minier
- CTCPM
- SAEMAPE
- Direction des Mines
- Direction de Géologie
- Direction chargée de la Protection de l'Environnement Minier
- Division Provinciale des Mines du Sud-Kivu
- Coopérative Minière Rising Star